

Constantin Sathas, qui a mentionné cet opuscle (*Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge*, tome IX, p. xxx), le considère comme appartenant aux premières années du dix-septième siècle.

699

NICOLAI RIGALTI GLOSSARIVM Τακτικὸν μιζοβάρβαρον. DE VERBORVM SIGNIFICATIONE, QUÆ AD NOVELLAS IMPP. QVI in Oriente post Iustinianum regnauerunt, de re militari Constitutiones pertinet. LVTETIÆ, Apud CLAVDIVM MORELLVM, via Iacobæa, ad insigne Fontis. M.DC.I. CVM PRIVILEGIO REGIS.

In-4° de 8 feuillets non chiffrés, 220 pages et 6 feuillets non chiffrés, dont le dernier blanc. Marque sur le titre qui est imprimé en rouge et noir. Rarissime.

Au verso de l'avant-dernier feuillet, on trouve un Extrait du privilège, accordé à Nicolas Rigault, le 18 mai 1601, et au dessous cette déclaration :

Je soubs-signé certifie auoir baillé à Ambroise Drouart, & Claude Morel, Marchants Libraires en ceste ville, vn liure intitulé *Glossarium Tacticum mixobarbarum, De verborum significatione, quæ ad Nouellas Imperatorum de re militari Constitutiones pertinent*, pour le faire imprimer & mettre en lumiere, suyant la permission & priuilege du Roy, dont l'extrait est cy dessus. Faict à Paris, le 10 Mars, mil six cens vn. Ainsi signé. N. RIGAVLT.

700

ΕΥΧΟΛΟΓΙΟΝ ἐκ πολλῶν ὧν πρότερον εἶχε σφαλμάτων ὅτι μάλιστα ἀνακαθαρθέν. Τὸ παρὸν βιβλίον τετύπεται Ἐνετίησι, παρὰ τῶν κληρονόμων Ἀντωνίου τοῦ Πινέλου. ἀναλώμασι μὲν τοῖς αὐτῶν, ἐπιμελεία δὲ καὶ ἐπιδιορθώσει, Μαξίμου ταπεινοῦ ἐπισκόπου Κυθήρων. Ἔτι ἀπὸ τῆς ἐνσάρχου οἰκονομίας ἀχθ'.

